

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 06 juillet 2023**

**Délibération n° 2023-07-03**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 30/06/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 30/06/2023
Qui ont pris part à la délibération	28	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Christine VICENTE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Serge ARLA ; Sonia DYLBAITYS ; Christian BURGARD ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Miguel FORTE ; Vincent POURREZ ; Cyril DURU ; Christel EYREHAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Mylène LARRIEU ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; Bertrand LEIRIS ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

**Absents excusés :**

Nadine DURU donne procuration à Cyril DURU en date du 23 juin 2023  
Jérôme NOBLE donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 06 juillet 2023  
Cindy ESPLAN donne procuration à Christine VICENTE en date du 05 juillet 2023  
Senay OZTURK donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 06 juillet 2023  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 04 juillet 2023  
Alain CALIOT donne procuration à Mylène LARRIEU en date du 03 juillet 2023

**Absent :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

**OBJET : Modification de l'avenant au Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) de la Zone d'Aménagement Concerté des trois fontaines concernant la cession de l'ilot S8 à la société dénommée COMITE OUVRIER DU LOGEMENT (C.O.L.)**

**VU** le dossier de réalisation de la ZAC des 3 fontaines,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 approuvant l'avenant au C.C.C.T. de la Z.A.C. des trois fontaines pour la vente de l'ilot S8 à la société dénommée COMITE OUVRIER DU LOGEMENT (C.O.L.),

**VU** le projet d'avenant au CCCT pour la cession de l'ilot S8 à la société dénommée COMITE OUVRIER DU LOGEMENT,





**VU** le Cahier des Charges de Cessions de Terrain, pour la réalisation de 28 logements (18 en collectifs et 10 en villas jumelées) pour une surface de plancher de 2 103.2 m<sup>2</sup>,

**CONSIDÉRANT** la demande de la SATEL et du COMITE OUVRIER DU LOGEMENT de modification de la surface de plancher réalisée (+ 117.62 m<sup>2</sup>), sans changement du nombre de logements,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier l'avenant afin de prendre en compte ces modifications, et notamment le prix de cession (+ 38814.60 euros HT),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1.** L'avenant ci-joint est approuvé.

**ARTICLE 2.** La cession de l'ilot S8 pour le programme suscité est approuvée avec une surface de plancher de 2 220.82m<sup>2</sup> au prix de 684 414.60 €HT.

**ARTICLE 3.** Mme le Maire est chargée de signer tous les documents y afférents, du contrôle et du suivi de cet avenant.

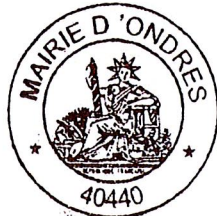
**ARTICLE 4.** La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,  
Le 10 juillet 2023,  
Le Maire,



le Maire  
MAIRIE D'ONDRES  
40440  
E. BELIN

Acte rendu exécutoire le ..M... / ..07... / 2023

- après télétransmission électronique le ..M... / ..07... / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le ..M... / ..07... / 2023







## AVENANT

AU CCCT APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA  
COMMUNE D'ONDRES LE ...

## CONCERNANT LA ZAC DES TROIS FONTAINES

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du code de l'urbanisme et du CCCT concernant la ZAC des trois Fontaines approuvé le ...24/11/2017..., il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Nom de l'acquéreur	Le COL 73 Rue de Lamouly, 64600 Anglet
Adresse du terrain cédé	ZAC DES 3 FONTAINES Avenue du 08 mai 1945, 40440 ONDRES
Secteur au PLU	Plu règlement en vigueur, secteur Uhc2
Référence cadastrale	Section AP n°304 (partie)
Superficie de la parcelle	4 864.00m <sup>2</sup>
Surface de plancher	2220.82m <sup>2</sup>
Nature du programme	Construction de 28 logements, 18 en collectifs, 10 en villas jumelées

Article 2 : Les autres clauses du CCCT de la ZAC des trois Fontaines approuvé le 24/11/2017. demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A Ondres, le

06 juillet 2023



Vous êtes déjà chez vous

73, rue de Lamouly - BP 133  
44601 Anglet Cedex  
Email : info@le-col.com  
Site : www.le-col.com  
Sondage : 05 99 52 13 15



40440 Ondres BELIN